Londres aussitôt après la prorogation pour y discuter avec le haut commissaire le moyen d'accroître l'efficacité du service qu'il dirige en tant que le commerce et l'immigration sont concernés, afin d'atteindre plus sûrement l'objet que nous avons en vue, et que l'honorable député de Calgary-Ouest a indiqué dans une large mesure.

Quant aux observations de l'honorable député de Saint-Laurent et Saint-Georges, je rappellerai que la fonction de haut commissaire a été dès le début, mi-diplomatique et mi-commerciale, et, au début même, plutôt commerciale que diplomatique peut-être. Dans le cours des choses, les questions quasidiplomatiques survenant entre l'Angleterre et les dominions sont devenues plus fréquentes. La plupart de nos véritables problèmes, de ceux qui ont absorbé le plus l'attention et le temps des ministres et des fonctionnaires proviennent directement ou indirectement de la guerre; les affaires administratives se sont multipliées plusieurs fois principalement en ce qui regarde les choses d'outre-mer comme conséquence des questions découlant de la guerre, et qui n'existaient pas pour ainsi dire avant. L'importance croissante du Canada, et l'égalité de statut que nous avons discutée récemment, ont amené les gouvernements à communiquer entre eux par l'intermédiaire de représentants plutôt que par dépêches. Je crois qu'à la longue l'on en est venu à la conclusion que l'on évitait bien des malentendus en communiquant directement avec les membres du cabinet anglais par l'intermédiaire d'un représentant informé à ce sujet qui fait rapport à son gouvernement.

Les communications entièrement écrites sont souvent rédigées de façon à taire plutôt qu'à exprimer ce qu'il importe surtout de faire connaître.

M. CAHAN: J'ai remarqué cela parfois.

Le très hon MACKENZIE KING: Oui. mon honorable ami l'a remarqué. La fonction de haut commissaire à Londres est maintenant bien différente de ce qu'elle était autrefois, de ce qu'elle était avant la guerre, par exemple. Le côté diplomatique a pris graduellement de l'importance durant le conflit et le haut commissaire a dû s'adresser personnellement aux membres du cabinet anglais, ce qui ne se faisait pas auparavant. De nos jours, le gouvernement anglais reconnaît sans difficulté au haut commissaire du Canada le droit de s'adresser à tous les ministres de la couronne pour discuter avec eux les questions administratives concernant notre pays sans avoir d'abord à se faire accréditer par le secrétaire d'Etat pour les dominions.

[Le très hon. Mackenzie King.]

De là l'importance croissante de la fonction de haut commissaire au sens diplomatique et de son rang, qui équivaut maintenant, entre le Canada et l'Angleterre à celle d'ambassadeur entre autres le service du commerce et le service de l'immigration. Je dois ajouter que le prestige reconnu à notre haut commissaire provient en grande partie des services éminents qu'il a rendus au Canada et à l'empire. M. Larkin a jeté beaucoup d'éclat sur la fonction. Je ne sais si j'ai répondu à la question de mon honorable ami, mais je me suis efforcé d'indiquer l'évolution qui s'est accomplie.

M. CAHAN: Quel est le statut du haut commissaire à Londres, en regard, par exemple, du ministre représentant le Mexique ou des ministres représentants les états de l'Amérique du Sud, comme le Chili, le Pérou, la Patagonie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela dépend de ce que mon honorable ami entend par là, à savoir la préséance aux cérémonies officielles, ou les rapports d'ordre pratiques entre gouvernements?

M. CAHAN: Les relations sociales ont tant d'influence à Londres.

Le très hon. MACKENZIE KING: Elles comptent passablement. Le gouvernement britannique l'a reconnu et il a donné au haut commissaire des dominions britanniques une place très éminente dans l'ordre des préséances. D'après mon souvenir, sauf erreur, les hauts commissaires des dominions viennent immédiatement après les membres du Conseil privé en Angleterre. Cela date d'un an ou deux, pour reconnaître bien distinctement une plus grande importance à la fonction de haut commissaire. Le gouvernement britannique espère, je crois, reconnaître comme tels, peu à peu, les hauts commissaires des dominions, qui aux yeux de l'univers seront considérés comme des ambassadeurs, ce qu'ils sont en réalité, bien que, dans les limites de l'empire, naturellement, nous n'employions pas le mot "ambassadeur" en parlant du représentant de l'un des dominions relativement à la mère patrie. Nous conservons plutôt l'expression de "représentant".

L'hon. M. GUTHRIE: Pour passer des principes aux détails, mon très honorable ami me permettra-t-il une question? Je vois que les détails de cette allocation sont à la page 78 des crédits principaux. Je désirerais savoir à quel titre le colonel Reid Hyde est employé au bureau du haut commissaire à Londres?